Réf. Farde e-Assemblées : 2688218

N° OJ : 123

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : CACI - Contrat d'Ilot QUERELLE.- Opération 3.1 "Made in Querelle".- Règlement du second appel à initiatives locales, associatives et citoyennes.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 19/02/2024 d'adopter le dossier de base du Contrat d'Ilot Querelle et de le soumettre à l'approbation du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que l'opération 3.1 "Made in Querelle" figure au programme repris dans le dossier de base du Contrat d'Ilot Querelle ;

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir, en leur apportant une aide financière et un accompagnement, des initiatives locales, associatives et citoyennes, répondant à différents objectifs :

- renforcer le lien social, la solidarité, la convivialité ;
- valoriser les compétences, les talents, les ressources du quartier ;
- soutenir les habitant.e.s et usagers/ères dans leur investissement dans la vie de leur quartier ;

Vu sa décision du 20/11/2023 d'adopter la convention-type entre la Ville de Bruxelles et les propriétaires de mobilier urbain, ayant pour objet l'entretien du matériel subsidié disposé dans l'espace public ;

Vu sa décision du 22/04/2024 d'adopter la convention-type entre la Ville de Bruxelles et les porteurs de projets socio-économiques, ayant pour objet la mise à disposition des habitants du matériel subsidié ;

Considérant que l'opération 3.1 "Made in Querelle" est organisée durant toute la période d'exécution du Contrat d'îlot Querelle (2024-2027) sous forme d'appels à projets annuels ;

Considérant que la seconde édition de l'appel à projets "Made in Querelle" sera organisée du 02/12/2025 au 13/02/2026 ;

Considérant que les candidatures, pour être recevables, devront notamment répondre à une ou plusieurs thématiques prioritaires identifiées dans le dossier de base du Contrat d'Ilot Querelle ;

Considérant que l'activation de l'espace public, la cohésion sociale, la verdurisation, la propreté, l'implication de la jeunesse dans la vie de quartier, la stimulation des modes actifs, la favorisation du bien-être de toutes et tous, l'inclusivité, l'émancipation des femmes et la prise en compte du genre, la lutte contre l'isolement des personnes âgées, la promotion de la culture, l'environnement, la solidarité, le sport, l'économie circulaire, l'alimentation durable, sont des exemples de thèmes éligibles ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le règlement définissant le cadre et les modalités du second appel à projets "Made in Querelle" ;

Considérant qu'outre le formulaire de candidature, 2 conventions-type ainsi que deux modèles de rapport d'activité (intermédiaire et final) sont annexées à ce règlement :

- la convention-type entre la Ville et le bénéficiaire, adoptée par le Conseil communal le 22/04/2024, ayant pour objet la mise à disposition des habitants du quartier du matériel subsidié, durant et au-delà de la durée du projet ;

- la convention-type entre la Ville et le bénéficiaire, adoptée par le Conseil communal le 20/11/2023, ayant pour objet l'entretien par le bénéficiaire du matériel subsidié disposé dans l'espace public.
- le canevas de rapport d'activité intermédiaire
- le canevas de rapport d'activité final

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique : Le règlement du second appel à initiatives locales, associatives et citoyennes "Made in Querelle" est adopté

Annexes :

Règlement 2° édition Made in Querelle (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 1 : Formulaire de candidature (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 2 : Convention matériel (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 3 : Convention entretien (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 4 : Canevas rapport d'activité intermédiaire (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 5 : Canevas pour rapport d'activité final (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)